



Litige des crédits personnelles

Par **kamel Ourouane**, le **18/06/2018** à **19:07**

Bonjour du 28/04/2014 au 31/08/2015 J étais en longue maladie et ma banque me demandais que les virement n' ont pas été effectué alors que j étais pris en charge par l assurance des crédits et chaque mois je recevais des avis de paiement et ma banque me demandais les paiements je leurs ai dit et ils ont été effectué tout les mois et j ai les avis de paiement alors ils m'a ont fichés à tort et ils m'ont envoyé l'huissier de justice ils m'a ont vraiment fait la pression donc h ai saisie un avocat et j ai gagné le procès en novembre 2016 et je suis toujours fichés au niveau de la banque de France jusqu en 2019 alors que j étais à jour donc le restant j ai pas payé car je suis toujours fichés et eux après le procès ils ne se sont pas manifester le 13/06/2018 je reçois un courrier du contentieux qu est ce que je doit faire merci de me répondre

Par **Philp34**, le **19/06/2018** à **08:29**

Bonjour,

Vous dites qu'à la suite du gain à la procédure que vous aviez engagée à l'encontre de votre banque, vous vous êtes échappé aux échéances restant dues sur votre prêt, au prétexte que cette dernière a maintenu votre inscription au fichier des incidents bancaires.

Lorsque vous êtes "fiché" à tort ou qu'à la suite de la régularisation d'un incident bancaire, la banque - comme cela est souvent le cas - ne procède pas à votre désinscription, il vous appartient de lui adresser une LRAR lui demandant votre radiation de ce fichier, lui précisant qu'à défaut, vous saisirez le CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Il n'en résulte pas moins que puisque vous n'avez pas réglé les échéances précitées, vous êtes bien redevable de son montant, d'autant que Justice vous a été rendue.